

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DFPE 56 Subvention (114.386 euros), avenant à la convention et nouvelle convention avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France, gestionnaire du lieu d'accueil enfants-parents La maison ouverte (11e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention, en date du 12 octobre 2010, avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France dont le siège social est situé 5, impasse Bon Secours à Paris (11^e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents La maison ouverte situé 164, boulevard Voltaire (11^e),

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention, un avenant et une nouvelle convention triennale pour les années 2014 à 2016 avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ile de France ayant son siège social 5, impasse Bon-Secours à Paris (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France ayant son siège social 5, impasse Bon-Secours à Paris (11e), l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de fonctionnement, en date du 12 octobre 2010 susvisée.

Article 2 : Une subvention de 114 386 euros est attribuée à l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents dénommé La Maison Ouverte situé 164, boulevard Voltaire à Paris (11e) au titre de l'exercice 2013 (n° SIMPA : 19 633, n° dossier 2013_00887).

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France ayant son siège social 5, impasse Bon-Secours à Paris (11e), une convention triennale pour les années 2014 à 2016 relative au fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents dénommé La Maison Ouverte situé 164, boulevard Voltaire à Paris (11e).

Article 4 : Les dépenses correspondant à la subvention visée à l'article 2 et à la convention prévue à l'article 3 seront imputées au chapitre 65, article 6574, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2013 et suivantes sous réserve de la décision de financement.